

P23/E2,70



PROVINCE OF QUEBEC }
TOWN OF ST. HENRY. }

SEWERS.

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST. HENRY AND TO ALL WHOM
IT MAY CONCERN.

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN that the SPECIAL ASSESSMENT ROLL
for the Construction of the common Sewer on *Bourget*
Street, from Notre Dame Street to St.
Aubroise

in the said town of St. Henry is COMPLETED and DEPOSITED at
the office of the Council.

All persons whose name appear therein, as liable for the
payment of said assessment, are hereby required to pay the amount
to the undersigned at his office within eight days from this date,
without further notice.—

Given at St. Henry of Montreal, under my hand and the Seal of
the Corporation, this *eight* — day of the month of *November*
Eighteen hundred and eighty *nine*.

OFFICE OF SAID COUNCIL }
TOWN HALL 3651 NOTRE-DAME STREET }



A. Hesive Jr

Secretary-Treasurer.

P23/E2,70



PROVINCE DE QUEBEC } EGOUTS.
VILLE DE ST. HENRI. }

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST. HENRI ET A TOUS CEUX
QU'IL APPARTIENDRA.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le ROLÉ SPECIAL
DE COTISATION pour la Construction de l'égout
commun de la Rue Bourget, depuis
la Rue Notre Dame à la Rue St. Antoine

dans la ville de St. Henri, est Complété et Déposé au
bureau du Conseil.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujet-
tes au paiement de la dite Cotisation sont par le
présent Sommées d'en payer le montant au soussigné,
à son bureau, dans les huit jours de cette date, sans
autre avis.—

Donné à St. Henri de Montréal, sous mon seing
et le sceau de la Corporation, ce *huitième*
jour du mois de *Novembre* — mil huit cent
quatre-vingt *neuf*.

BUREAU DU DIT CONSEIL }
HOTEL-DE-VILLE 3651 RUE NOTRE-DAME }



A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier.

Province

P23/E2,70

Province de Québec Je soussigné Jules Beauchamp Constable
 Ville de St-Henri Spécial de la Ville de St-Henri, certifie par les
 présentes et fais rapport sous mon serment
 d'office que le huitième jour de Novembre
 courant, j'ai affiché deux fois copié dument
 certifié d'icelui avis public ~~sur~~ (dans le présent
 rapport) d'autre part dans les langues française et
 anglaise comme suit savoir: Une vraie copie dûment
 certifiée dans les langues française & anglaise à la porte de
 l'église catholique apostolique & Romaine de St-Henri,
 située en la Ville de St-Henri coin des Rues
 St-Vierge & St-Jacques, et une autre copie dûment
 certifiée dans les langues française & anglaise à la porte
 de l'Hôtel de Ville St-Henri, située en la dite Ville
 de St-Henri coin des Rues St-Jacques & Notre-Dame
 étant les places ordinaires des affiches; Et je certifie
 de plus avoir lu le présent avis public ci-dessus
 dans les langues française & anglaise, si haute &
 intelligible voix à la porte de l'Église catholique
 apostolique & Romaine de la dite Ville de St-Henri
 à l'issue du service Divin du matin, le dimanche
 le dixième jour de Novembre courant, et au le
 dimanche qui précède le présent avis public et
 qui précède immédiatement le jour où le
 présent avis a été rendu public.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent
 rapport pour servir & valloir ce que de droit.
 St-Henri, ce 11 Novembre 1889.
 Jules Beauchamp
 Constable Spécial

Empl #2.00 }



RS.

ALL WHOM

E

MENT ROLL

our get
to St

POSITED at

ble for the
the amount
m this date,

the Seal of
of November

e JB

ecretary-Treasurer.

N^o 3853.

Avis public de
Confédération du Rôle
Spécial de extraction
pour l'effort commun
de la rue Rauzy

Provis. ce 12 Nov. 1889,

A. P.

sur Rue

P23/E2,70

P23/E2,70

Montréal, Nov 11/89

A. de Sive Jr & Co,

Monsieur,

Je vous avertis par la présente que je ne paierai pas maintenant ma quote-part de coût de la construction pour le canal d'égout de la rue Saint-Augustin. Je paierai dans le délai que vous accordez, plus les intérêts pour ce qui aura couru.

Dû à vous,

Wilfrid Laurier

P23/E2,70

N^o 3853 A.
Wilfrid Lamont
11 nov 1889
reclame delai de
5 ans pour payer
ses égouts de la rue
St Augustin
W. Lamont
1889

N^o 3853 A.
11 nov 1889
Wilfrid Lamont
Reclame 5 ans de
delai pour payer
ses égouts de la
Rue St Augustin
A.D.P.
Sec: Kreis

P23/E2,70

Téléphone 146a

Corporation de la Ville de Sainte-Cunégonde.

HOTEL DE VILLE,
221 Rue Workman,

Ste-Cunegonde, 9 Novembre 1889 138

A. Desève Ecr.

Secrétaire-Trésorier
Ville de St. Henri

Monsieur:-

Monsieur le Maire L.H. Henault et moi avons été autorisé par ce Conseil de régler avec la Ville de St. Henri la question des immeubles et des anciennes réclamations.

Aussitôt que nous nous serons entendu avec votre Conseil ou un comité nommé à cet effet sur le montant que nous vous devons nous sommes autorisés à vous payer. Comme nous aimerions à régler cette question immédiatement nous vous serions obligé si vous vouliez nous dire la date et l'heure ou nous pourrions rencontrer ceux que votre Conseil aura autorisé à ces fins.

Par Ordre.

A. Ducharme
Sec-Trés.

N^o 3854
Le Sec. Gen. de la ville
de St. Amégonville
le 17 Nov. 1889
Re quintus des cumbles
pour réclamation
Requie ce 17/11/89
R. J. P.
Sec. Gen.

P23/E2,70

1 0 3 7

P23/E2,70

N^o 3854 A.
11 Novembre 1889
J. Lauriault
Reclame 5 ans
de delai pour payer
ses egouts de la
Rue d'Augustin
A.D.P.
Secr. Gen.

Montreal 11 Nov 89
M. Desere
Secrétaire
Municipalité St-Henri

Monsieur
Veuillez prendre avis que
je profite du delai de cinq ans
qui est accordé pour le
paiement des canaux d'égouts
sur mon lot N^o 46 Rue
St-Augustin en réservant le
privilege de payer avant
l'expiration
Yvette J. Lauriault

P23/E2,70

N^o 3855

Henri-Louis Lauriault
11 Novembre 1889

Reclame 5 ans de
délai pour payer
les égouts de la
Rue St-Augustin
A.D.P.
Sec. Trés.

Montréal 11 Nov/89

M^r A. Desjardins
Secrétaire
Municipalité St-Henri

Monsieur
Veuillez prendre avis que
je profite du délai de cinq
ans qui est accordé pour
le paiement des canaux
d'égouts. Sur mon lot N^o 44
Rue St-Augustin. Me réservant
le privilège de payer avant
l'expiration

Votre H^o
H. Lauriault

P23/E2,70

N^o 3856

Joseph Charbonneau
11 Novembre 1889

Reclame 5 ans de
délai pour payer
ses egouts de la
Rue Turgeon
A.D.P.

St Henri 1889. 11 Nov.

M^r Alexandre Diserve
Trésorier j'ai accepté
l'avantage que vous donnez
pour payer le montant
de \$60.00 piastre durant 5 ans
en vous payant l'intérêt
à votre égard.
Je suis Joseph Charbonneau
propriétaire dans la
rue Turgeon no 64
si mon adresse elle n'est
pas bonne envoyer moi
la nouvelle.

P23/E2,70

St Henri 1889. 11 Nov

M^r Alexandre Dicie
Trésorier je accepte
l'avantage que vous donnez
pour payer le montant
de 30 piastre durant 5 ans
en vous payant l'intérêt
à votre demande

je suis Emmanuel Charbonneau
propriétaire dans la
rue Turgeon no 25
si mon adresse elle ai
pas bonne envoyez-moi
la nouvelle

P23/E2,70

3 8 5

N^o 3857

Emmanuel Charbonneau
11 Novembre 1889

Reclame sans
de délai pour payer
les égouts de la
Rue Breton
A. D.
Sic-bris

P23/E2,70

N^o 3858

Charles Lebrun
11 Novembre 1889

Reclame 1 an de
délai pour payer
ses égouts de la
Rue Rose Delima
A. D. jr
Sec. - Trés.

Monsieur

J'ai reçu ces jours derniers mon compte pour les travaux d'égouts de la Rue Rose Delima. Je ne puis le régler de suite, veuillez donc s'il est possible m'attendre jusqu'à un an ou deux. Peut être que pourrai vous payer après les fêtes, mais cela n'est pas certain. En partant allez-vous à ma demande. Vous m'obligerez
Charles Lebrun Epc

P23/E2,70

N^o 3859

Emery Fauteux &
12 Novembre 1889

Reclame 5 ans
de délai pour percevoir
ses Egoûts des Rues
Burgouin & St. Etienne
A.D.R.
Sec. Trés.

+ cette décade aura
après le terme pour
paiement de délai A.D.R.
A.D.R.

3 0 5 7
S^r Muni Nov. 12 /89

Monsieur

J'accuse réception de vos deux
derniers comptes pour les
égouts principaux sur les rues
Burgouin & St. Etienne je pren-
drai les cinq années accordé
avec privilège de payer tous
les ans

Veuillez agréer
Messieurs
Vos etc

Emery Fauteux Sr

P23/E2,70

N^o 3860

Henri Norval
12 novembre 1889

Reclame 5 ans
de delai pour payer
ses egouts de la
Rue St Augustin
A. D. P.
Secrétaire

Ville St-Henri Nov 12^{ème} 1889

M^r A. Vétin J^r

Montreal.

Comme je vous ai
dit il ya quelques jours
je vous informe par la présente
que je profiterai de la clause
qui donne aux propriétaires
l'espace de cinq ans pour
payer le coût de la construction
des Canal & Egout en face de
leur propriété.

Veuillez être assez bon d'en
prendre note, vous obligez beaucoup

Très dévoué
Henri Norval.

P23/E2,70

N^o 3861-

M. Heptelle Sébren
11 Novembre 1889

Reclame 5 rues de
délai pour payer
ses égouts de la
Rue 8^e Augustin

A. D. P.
Secr. Vies.

M. Henri de Montréal
11 Nov 1889

Monsieur Et Perse

J'ai été informé que pour
obtenir le délai convenu
dans ce qui concerne le
paiement du coût des
canaux d'égouts il fallait
s'adresser au secrétaire
du Conseil, conséquem-
ment je vous fait mon
application pour cette fin
attendu que le taux
d'intérêt ne dépasse pas
six pour cent, et avec
privilège sur le capital à volonté, si
je suis favorisé de
l'avantage

P23/E2,70

Notre très Honoré
D. Levesque,

P23/E2,70

St-Henri 13 Novembre 1889
@ M^r. Desriv^e -
See - H. res -

Monsieur,

Je requiers cinq ans
d'estimeoir pour le paiement de ma
quote part des travaux d'égouts sur le
lot N^o officiel 72 nord de 2124 de
la Rue Tanguay -

Ludger Notre &c.
Brosseau

P23/E2,70

N^o 5862

Ludger Roumeau
13 Novembre 1889

Reclame 5 ans de
delaï pour payer
ses loants (N^o off. 124
de 2124) Rue Gungou

A.P.
Sec. G. G. G.

P23/E2,70

13 Nov. 1889

Adm. de
Monsieur

Ayant reçu le bill
pour ma part
des égouts je vous
envoie cet écrit pour
vous demander le
délai de 5 ans qui
nous a été accordé
moyennant l'intérêt de 6 p. cent
que j'aurai à payer
votre T. L.

F. Geoffroy

P23/E2,70

N^o 3863

Felix Geoffroy, S^r
13 Novembre 1889

Reclame sans de
délai pour payer
ses Egouts de la
Rue d'Augustin
A. P. P.
Sec. Bois

P23/E2,70

Le 13 Novembre 1889

Monsieur Je vous écris un
mot pour vous demander un
permis pour voir 5 ans pour
payer mes canot d'impôt de la
rue je voudrais diviser cela en
5 paiements à 12 piastre par
~~une~~ paiement et commencer
seulement que le printemps
prochain

M^r Monsieur Laro

P23/E2,70

N^o 3864-

Moise Vion

13 Novembre 1889

Reclame 5 ans de
délai pour payer
ses Egouts de la
Rue Bugeon

A. D. P.
Sec. G^{ra}

P23/E2,70

Montréal 14 Novembre 1889
A. M. A. Desjardins }
Sec. M. de S. Henri }

Monsieur,

Je desire obtenir cinq
ans d'extension pour le paiement
de ma quote part des canaux d'égouts
sur le front du lot N^o officiel 2104 de
la Rue Curzon, en la ville de S. Henri

Notre tout devoue

Louis Larroie

P23/E2,70

N^o 3865

Louis Savoie
14 Novembre 1889

Reclame 5 ans de
délai pour payer
ses égoûts de la
Rue Bugnon

A. D. P.
Sec-téris

P23/E2,70

St. Henri 7 Nov. 1889

Monsieur

J'ai reçu mon compte
de soixante piastres pour
le Canal d'égout de la rue
St. Augustin et je demande
à la Corporation un délai
de cinq années pour le
payer

Philippe David

P23/E2,70

N^o 3866
Philippe Daud
D^o 1789
reclame sans delai
pour papier sort de la
Presse & augmenté
N^o 3866
D^o 1789

P23/E2,70

St-Henri de Montreal
15 Novembre 1889

@ M^r. A. Desjardins }
Sec. - Bureau de la }
Ville de St-Henri - }

Monsieur,

Je reclame cinq ans
pour le paiement de mes égouts
sur les Rues St-Augustin & St-Emilie
N^o officiel 1960.

L. Desjardins

P23/E2,70

3 0 0

N^o 3867
Louis Depocca
15 Novembre 1889

Reclame 2 ans de
délai pour payer
ses egouts des rues
St. Genevieve & St. Augustin
A. D. J.
Sec. Taxes

P23/E2,70

St-Henri de Montréal
15 Novembre 1889.

@ M^r A. Desrivé, P^r }
Sec. - H. Desrivé de St-Henri }

Monsieur,

Je désire obtenir
cinq ans de délai pour le paiement
de ma quote part des Egoûts en front
de ma propriété sur la Rue St-
Augustin.

Votre tout dévoué
ma
Renée F. Monse
maître

P23/E2,70

N^o 3868

Reunion Moriel
15 Novembre 1889

Reclamer 5 ans de
délai pour payer
ses loants de la Rue
St-Augustin
A.D.P.
Sec-taire

P23/E2,70

S. Perre 15 Nov. 1889

Monsieur Adolphe
Desjardins
Ville St. Marie

Monsieur
Je réclame le délai
de 5 ans pour payer mes
cotisations de canaux de Saint
Quintin Rose Rose de
Sainte

— toto r

Siddore St. Perre

N° 14 Rose de

Sainte

P23/E2,70

3 8 6
N^o 3869
Ludore St-Pierre
15 Nov. 1889
réclame 5 ans
délai pour payer
ses éqts sur la
Rue Racine
M^{re} J.
J. St-Pierre

P23/E2,70

St-Henri de Montreal
16 novembre 1889

à M^r: A. Desjardins }
Sec: Gens. de St-Henri }

Monsieur,

Je desire obtenir cinq
ans de delai pour le paiement des
égouts en front de ma propriété sur
la Rue St-Rodolphe en la Ville St-Henri

Votre tout dévoué
Aimé Gauthier

P23/E2,70

N^o 3870.

Antoine Guilleper

16 Novembre 1889

Recevoir 5 ans de
délai pour payer
ses Esquts sur Arideline

A. D. M.

Sec. - Gué

P23/E2,70

Montréal 16 Novembre 1889

À Mr. A. Dureau }
Sec. - Vie. de St. Henri }

Monsieur,

Je réclame huit mois
de délai pour le paiement de ma
quote part des canaux d'égout en
front de ma propriété Rue St-
Rose Delina, en la ville de St-Henri.

Notre tout dévoué
ma
Louis X Lemaire
maître

P23/E2,70

N^o 3891-

Louis Lemieux
16 novembre 1889

Recherche 8 mois
de délai pour payer
des échantillons de la
Pur Rose Delina
A.D.P.
Sec. - Paris

P23/E2,70

N^o 3842.

David Gariépy
16 Novembre 1889

Reclame à vous
de celui pour payer
ses loants de
la Rue Gurgeon

A. D. M.
Secrétaire

St. Henri 16 Novembre 1889

Monsieur,

Je prends les cinq
ans pour payer le
cond. d'égout sur la
rue Gurgeon (N^o 49)

David Gariépy

P23/E2,70

N^o 3873

Isidore Desbois
16 Novembre 1889

Reclame 5 ans
de délai pour payer
ses égouts de la
Rue Rose Selima
A. D. M.
Sec: Busé

St Henri Nov 16/89

Monsieur A. Desere

Je dois à la ville de St
Henri la somme de \$59⁵⁰/₁₀₀
pour égot commun sur
la rue Rose Selima
N^o 30 ayant pas le finan-
ce misain pour payer le
montant. Monsieur
Je desire payer les interest
pour le present, & demande 5 ans
Si cette demarch vous
est utile vous est prié
de répondre

J. Buisson
Rose Selima N^o 30

P23/E2,70

N^o 3874

Gedeon Coupal
~~tuteur pour la succession~~
Narcisse Coupal
16 Novembre 1889

Reclame 5 ans
de délai pour payer
les Egoûts de la
Rue Maria
A. D.
Sec. - C. C.

Montréal, 16 Nov. 1889

A. Desnoes, Sec.
Ville St-Henri

Monsieur,

Ayant été informé
que la ville de St-Henri accorde
aux personnes qui le demandent
un délai de cinq ans pour payer
la cotisation imposée pour le coût
d'un égout commun sur la rue
Maria et en outre la succession
de feu Narcisse Coupal ayant
l'intention de vendre la pro-
priété qui se trouve sur cette rue
aussitôt après la majorité de
l'héritier, je prierais la ville
d'accorder à la succession le même

P23/E2,70

délai de cinq ans ou du moins
jusqu'à ce que la propriété en
question soit vendue.

Ainsi, vous voudrez bien
communiquer ma demande au
conseil de ville pour la prendre
en considération et l'accorder si
c'est possible ou l'état de gens
dans lequel se trouve la succession.

Votre très-humble serviteur

Gédion Coupal

Facteur d'Eugénie Coupal

P23/E2,70

N^o 5875

Henry Donnelly
18 November 1889

Reclame grace
de délai pour payer
ses Egouts de la
Rue Currier
A. D. P.
Sec: Cur.

St. Henri de Montreal
Nov 18th 1889

M^r A. Desève Jr.

Dear Sir

Having received the
notice for common drain,
the amount being \$50.00
which sum I am unable
to pay in full at present.
Will you please to grant
me the term of four years
and oblige

Yours truly
H. Donnelly

P23/E2,70

N^o 5875

Henry Donnelly
18 November 1889

Reclamation
de délai pour payer
des égouts de la
Rue Curvoisier
A. D. P.
Sec: Cur.

St. Henri de Montréal
Nov 18th 1889

Mr. A. Desève Jr.

Dear Sir

Having received the
notice for common drains,
the amount being \$50.00
which sum I am unable
to pay in full at present.
Will you please to grant
me the term of four years
and oblige

Yours truly
H. Donnelly

P23/E2,70

St-Henri de Montreal 19 Novembre 1889
@ M^r A. Desriv. }
Sec. Cris. de St-Henri }

Monsieur,
Vu l'absence de mon fils
je requiers en son nom cinq ans
d'extension pour le paiement de sa
quote part des canaux d'égouts sur la
Rue Bonquet.

Votre tout dévoué
Joseph Sarcenult
par Antoine ^{no} Sarcenult
maître

P23/E2,70

N^o 5846

Joseph Sereault
par Antoine Sereault
19 Novembre 1889

Reclame 5 ans
de delai pour payer
ses egouts de la
Rue Bonquet
A. D. S.
Ser: bni

P23/E2,70

St-Henri de Montreal 19. Nov^{bre} 1889
{ @ M^r. A. Desive }
Sec^{ré}ta^{ire} de la Vil^{le}
de St-Henri — }

Monsieur,

Un pour moi l'im-
possibilité de payer maintenant
une quote part des travaux d'égouts
sur la rue Rouget ferai les me-
sures d'extension pour le dit
projet —

J. G. L. Lecomte
Monsieur
Voté tout de suite
Antoine ^{de} Sauvel
maire

P23/E2,70

N^o 3877

Antoine Sauvé
19 Novembre 1889

Reclame 5 ans
de délai pour payer
les égouts de la
Rue Bonquet

A. D. P.
Sec: Cui

P23/E2,70

St Henri le 19 novembre 1874

Stephen Gasselin

je Demande du déles 2. ans
a la corporation de St Henri
pour les me cans de gous
sur la rue Bourgette no 12. 14

Stephen Gasselin

P23/E2,70

N^o 3878

Stephen Josselin
19 Novembre 1889

Permettre 2 ans
de délai pour payer
les Egoûts de la
Rue Bourget
A.P.P.
Sec-Neis

P23/E2,70

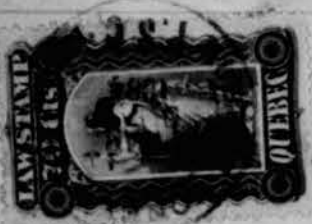
3 0 1 0 1 1

Canada
Province of Quebec
District of Montreal

Superior Court

The Corporation of the
Town of St Henri
Plaintiffs

vs
The Montreal City Passenger
Railway Company
Defendants



Bill due Defendants Attys

Appearance	\$ 5.00
Bill & Taxation	1.50
	<hr/>
	\$ 6.50

Certified and taxed at six dollars
and fifty cents currency.

Montreal 10th March 1884
W. Merrick
Sly.

P23/E2,70

St. Meri
 Saw Cast
 non resolu. 16 aout
 ou plantant 8^{er}

P23/E2,70

0 0 1 0 1 1 2

Montreal 7 Avril 1882

La Ville de St Henri

à Beique Mesours Maire

7 Juillet	Drais re Desiere	75 65	
	Service professionnels sur brev		
	dii jonction	10	
	Services professionnels au sujet		
	du règlement 34290	40	125
	Avoir		
	Recu. de Desiere re Desiere		56 25
			69 40

E. D. E.

P23/E2,70

Montreal Mad 1882
La Ville des Messis
à Reigue & McFarren Doit

27 Juillet Mandats des contrôle de Desires 1940
Services professionnels re prof in j notarié 10

27 Mars Services professionnels au
Sujet de règlement ~~220~~ 40


// 6940

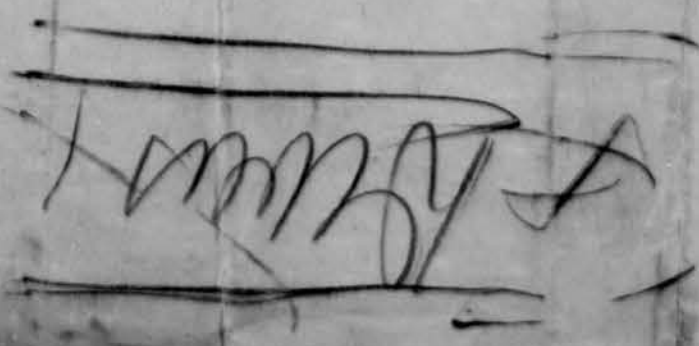
Arden
1882
07/6/10/82

P23/E2,70

Compte ^{de gas} du Reverber ^{à l'usage de} chargé \$1.70
 pour 5300 pieds cubes de gaz depuis
 le 5 Dec 83 au 1 aout 1885.
 faisant \$8.91 au lieu de \$6.36 - à
 \$1.20 - soit un surplus de \$2.55
 et chargé \$1.50 pour 30500 pieds cubes
 depuis 1 aout 85 au 12 juillet 89 -
 soit \$45.75 au lieu de 1.20 à 1000
 pieds devant \$36.60. au
 donner un surplus — de 9.15
 montant sur charge + \$ 11.70

P23/E2,70





P23/E2,70

Les grès suivants peuvent être enlevés
par les créanciers de Lamontagne & Frigon
de St. Henri

- Les Coudes de 12"
- " Jonctions " 9" x 6"
- " " " 9" x 9"
- " Cess Pools " 6"

tous de ce qui
peut être de 6"
en fait de grès s'il
y en a

Signé J. Marnes Haute Double
Marnes à Hauteurs cussature
no 257 par le not J. Marnes
L. G.

P23/E2,70

KV
fils à l'ég

ALEXR CO
BEST

P23/E2,70

MUNICIPALITE SCOLAIRE ST. HENRI,

(COMTE D'HOCHELAGA, P. Q.)

St. Henri, le 26 Août 1890.

No Ville de St. Henri (La)

Doit aux COMMISSAIRES D'ECOLE

De la dite Municipalité,—pour l'année scolaire finissant le 30 Juin 1891.

Cotisation sur votre propriété numéro officiel 1811 —		
estimee à \$ 1000 à $\frac{1}{4}$ de centin dans la piastre	2	50
Taxe speciale de un sixieme de - - - - - do do	1	67
Arrerages au 30 Juin dernier (1890) - - - - -		
Avis et signification - - - - -		
TOTAL - - - - - : \$	4	17

MONSIEUR,—Vous êtes averti qu'ayant manqué de payer la somme ci-haut mentionnée, dans le temps prescrit par l'avis public vous êtes par le présent requis, dans le délai de quinze jours de cette date, de me payer cette somme à mon bureau, avec les frais du présent avis et de la signification détaillés plus haut ; à défaut de quoi exécution sera lancée contre vos biens et effets.

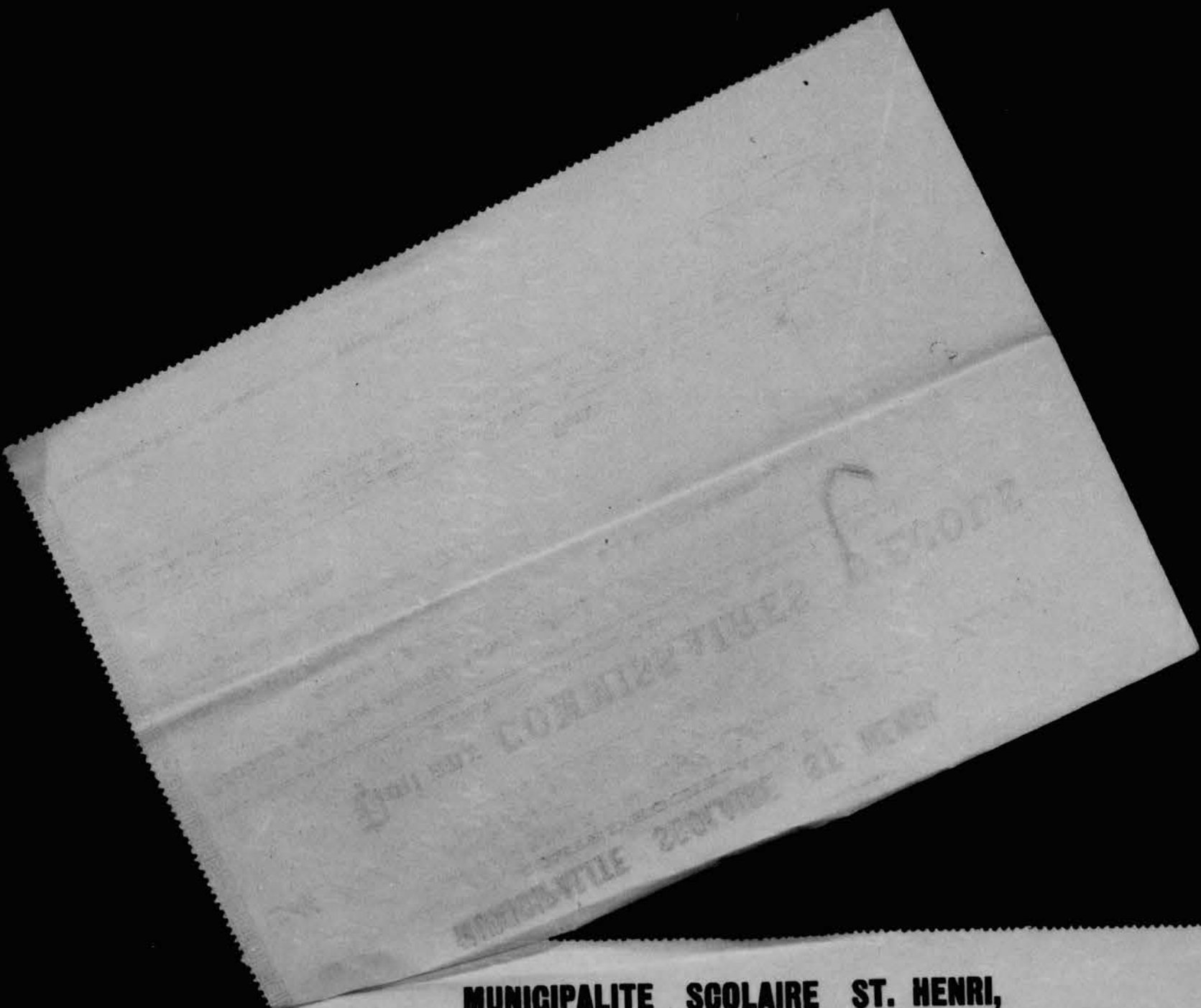
A. Deslauriers

Secrétaire-Trésorier

Bureau: No. 3651 Rue Notre-Dame, Hotel-de-Ville.

P23/E2,70

3 0 1 0



MUNICIPALITE SCOLAIRE ST. HENRI,
(COMTE D'HOHELAGA, P. Q.)

St. Henri, le 26 Août 1890

M. Ville de St. Henri (La)

Boil aux COMMISSAIRES D'ECOLE

De la dite Municipalité,—pour l'année scolaire finissant le 30 Juin 1891.

Cotisation sur votre propriété numéro officiel <i>partie Ouest 40354 Prof</i>	
<i>28@1034</i> estimée à \$ 27500, à $\frac{1}{4}$ de centin dans la piastre	6875
Taxe spéciale de un sixième de - - - - - do do	4584
Arrerages au 30 Juin dernier (1890) - - - - -	
Avis et signification - - - - -	
TOTAL - - - - - :	\$ 11459

MONSIEUR,—Vous êtes averti qu'ayant manqué de payer la somme ci-haut mentionnée, dans le temps prescrit par l'avis public vous êtes par le présent requis, dans le délai de quinze jours de cette date, de me payer cette somme à mon bureau, avec les frais du présent avis et de la signification détaillés plus haut ; à défaut de quoi exécution sera lancée contre vos biens et effets.

A. A. Desautels
Secrétaire-Trésorier

Bureau: No. 3651 Rue Notre-Dame. Hôte-de-Ville.

P23/E2,70



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

P23/E2,70

204 ST. JAMES STREET,

MONTREAL, *June 26 1890*

The Corporation of St. Henri

Bought from **W. E. GOWER, C.E.**

Freight paid	\$ 106. 11		
Estimate	<u>\$ 8. 00</u>	58 11	
Cartage	23. 00		
Estimate	20. 00	3 00	
Maries Corporation main charges for fixing machine re		35 00	
			<u>\$ 96 11</u>

P23/E2,70

Montreal 23 June 1890

W. Gourd Esq.
to J. B. Mariow
For erecting a Steam roller \$35.00.

Received Cheque \$25.00
J. B. Mariow

P23/E2,70

Montreal, June 9 1880
W. E. Gower Esq
304 St James St
To THE SHEDDEN COMPANY, (LIMITED)
GENERAL FORWARDERS AND CARRIERS,

AND CARTAGE AGENTS FOR

HUGH PATON,
Manager & Secretary.

THE GRAND TRUNK RAILWAY CO.,

Dr.

Receiving 10 cases Steam Roller machinery from Wharf to Corporation good exami	11-12-0-0 2 ⁰⁰	\$2300
--	---------------------------	--------

P23/E2,70


W. E. Gower
204 St James St

P23/E2,70

3 0 1 0 1 1 2

No 74
ALLAN LINE
Montreal Ocean Steamship Company.
 MONTREAL May 28 1890
 W.C. Goulet 204 St. James

To CAPTAIN & OWNERS of the **S.S. ASSYRIAN** /
 H. & A. Allan. Agents.

 For Freight and Primage from LONDON per Bill of Lading

Freight 18.4.9
 Charges 3.9.4 £ 21.14.1 Stg. at 10 percent \$ 106.11

Received payment. 3 June 90
 for H. & A. Allan. Agents.

THIS VESSEL IS NOW IN PORT AND YOU ARE REQUESTED TO SEND YOUR PERMIT ON BOARD WITHOUT DELAY. NO CLAIM FOR DAMAGE ON GOODS WILL BE ENTERTAINED FOR OWNERS UNLESS THE SHIP'S CONSIGNEES BE NOTIFIED TO ATTEND SURVEY ON SAME BEFORE THEY ARE REMOVED FROM WHARF.

P23/E2,70



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

P23/E2,70

204 ST. JAMES STREET,

MONTREAL, June 24 1890

The Corporation of St. Henri

Bought from W. E. GOWER, C.E.

20 Machine
duty
Packings
Spikes
freight
Cartage

2074 00

62 00

48 00

24 00

48 00

20 00

2836 20

P23/E2,70

J. P. B. CASGRAIN, C. E.

Minion & Provincial Land Surveyor

SOLICITOR OF PATENTS, ETC.

OFFICE--181 ST. JAMES' STREET

Montreal, 19 Avril 1890

La corporation de la Ville de
St. Henri doit à

J. P. B. Casgrain

1889 Ingénieur Civil & Architecte

du 11 Juin Pour l'arpentage des chemins
de Lachine en haut (Upper Lachine Road)
depuis l'avenue St. Hubert jus qu'à
la barrière de St. Henri, pour le
nivellement de cette partie du
chemin ainsi que pour la pré-
paration de l'original et de la
copie des plans & profil du
dit chemin, lors de la cons-
truction des égoûts par la
au 23 août Corporation de St. Henri
la somme de \$ 100-

Egoûts

P23/E2,70

Jesse Joseph
PRESIDENT.

E. Lusher
MANAGER & SECRETARY.

Montreal Street Railway Co.

Montreal 4 Dec 1889

The Town of St Henri

To Montreal Street Ry Co

To Amount of the rendered 31 Oct. 266. -

To Expenses incurred in Nov.

caused by the new Sewer -

3 weeks @ \$14. 1 week \$13

55. -

\$ 321

P23/E2,70

3 8 1 6 11

St. Henri 10 Dec 189

M^{rs} E. Chaput
Boulang^{er}

Réclament le montant de 30 pains
perdue à cause du chemin fait dans le champ

Montant 30 pains à 34 ct

Total. \$9.80

P23/E2,70

Jesse Joseph
PRESIDENT.

E. Lusher
MANAGER & SECRETARY.

Montreal Street Railway Co.

Montreal 30 Sept 1889

The Town of St. Anne
To Montreal Street Ry Co

For Cash paid out on account of
blockade of Road caused by the
new sewer - services of two men
@ \$7 ^{each} week for 15 weeks from
15 June to 30 Sep/89

1 night watchman
1 to lead the horses

15 weeks
@ \$14

210

P23/E2,70

Jesse Joseph
PRESIDENT.

E. Lusher.
MANAGER & SECRETARY.

Montreal Street Railway Co.

Montreal 31 October 1889

The Town of St-Henri

To Montreal Street Ry Co

To amount of acc rendered 30 Sep -	210. -
To Expenses incurred for October	
caused by the new sewer -	
4 weeks @ \$14 -	56. -
	<hr/>
	\$ 266

My Dearest Dr
Le. Town - Leasfer -

Please inform me, whether it is
your intention to relay our tracks which
you have taken up, or do you wish us
to do so & charge cost of same to you
as in the City of Montreal is the case -

Yours truly
E. Lusher

M
Lettre & réclamation
du Musical Sheet
By. Co. au sujet
du dépôt réclamation de
voix

3^e octobre 1889
M. J. P.
Sec. Tr.

P23/E2,70

1010112

P23/E2,70

1

26

Pt Henri le 29 1890

La Corporation d'Electricite Pickering
 pour l'occupation de son terrain depuis
 dix-huit mois a \$4.00 par mois \$72.00
 sur son terrain coin de la rue
 Brodie et Languevin

Je suis

Thomas Pickering
 coin de la rue Brodie

P23/E2,70

26

Pt Henri le 29 1890

La Corporation d'Estienne Pickering
pour l'occupation de son terrain depuis
dix-huit mois à \$4.00 par mois \$72.00
1889 sur son terrain coin de la rue
Brodie et Languevin

Je suis

Estienne Pickering
coin de la rue Brodie

No 3878 1/2

20 Nov 1889

Comptes de
Ville St. Henri
R

P23/E2,70

3 0 1 0 1 1 2

P23/E2,70

N^o 3849-

Isaac Ritchot
23 Novembre 1889

Réclame 5 ans
pour payer les égouts
sur la Rue Bourget
N^o 80767-

A.D. P.
Sec-tuis

St Henri 23 Nov 1889

A Messrs Le Maire et Les Conseillers
de la ville de St Henri

Je vous demande par
la présente de vouloir
bien m'accorder un délai
de cinq années pour
payer le montant des
canaux d'égouts de
St. Henri sur la rue Bourget

Isaac Ritchot
80767 Bourget
St. Henri

P23/E2,70

N^o 3880-

Hubert Moquin
pice 26 Nov^{bre} 1889

Redame sans de
délai pour payer
les écarte au laheur
Roussel J.D. p^r
Sec: Cui

Ville St-Henri Nov: 26^{me} / 89.

A Mess^{rs}. J^{rs}

Monsieur

Je vous informe
par la présente que je me propose
de profiter de la clause du règlement
concernant le paiement du Côté des
Canal d'Égout en face de ma propriété
laquelle clause permet aux propriétaires
de payer pendant l'espace de cinq
années

Veuillez être assez bon
d'en prendre note, mes obligations
beaucoup
V^{otre} dévoué

H Moquin
27. Rue Bouvet

P23/E2,70

N^o 3880-

Hubert Moquin
Paris 26 Novembre 1889

Redame sans de
délai pour payer
tes écarte sur la Rue
Bouquet A.D. /
Sec: 1889

Ville St-Henri Nov: 26^{me} / 89.

A Messrs. Jany

Monsieur

Je vous informe
par la présente que je me propose
de profiter de la clause du règlement
concernant le paiement du coût du
Canal d'égout en face de ma propriété
laquelle clause permet aux propriétaires
de payer pendant l'espace de cinq
années

Veuillez être assez bon
d'en prendre note, vous obligerez
beaucoup

V^{tr} dévoué

A Moquin
24. Rue Bouquet

P23/E2,70

N^o 3881-

Ant. H. Deschamps
24 November 1889

Reclame sans de
délai pour payer
ses egouts sur la
Rue Bouquet
A. D. pr
Sec. Cris

Ville St Henri Nov 27, '89

A M^r Le Secrétaire

N'étant pas
capable de payer ma part
de canaux maintenant
je demanderais de preu-
dre les cinq ans pour
nous payer

Votre Obe^o etc

Antoine H. Deschamps

P23/E2,70

St. Henri 25 Nov. 1889
Montreal

Monsieur Alexandre Deser Evr

Madame Narcisse Bidard Veuve
demande si Monsieur Alex
Deser voudrait être assez bon
de lui accorder un délai de
Cinq ans pour payer ses igouts
en lui accordant cette faveur
vous obligerai beaucoup

Mad. N. Bidard Veuve
Théménie Sarault

P23/E2,70

N^o 3882

Henri Larue
25 novembre 1889

réclamant 5 ans de délat
pour payer ces intérêts
de la Rue Neuve

N^o 27

see her.

P23/E2,70

Montreal 26 / 89

Monsieur

Nous prenons les vus
aux vus. payer la somme
que vous réclamiez pour
les vus

V. tu blice

C. B. Lavette

J. M.

N^o 3883
O Bavolette
26 nov 1889
vélame sans de
délai pour payer
estout de la Rue
Mouquet
1204
see. M

P23/E2,70

3 0 0 3

P23/E2,70

MEMORANDUM

HOTEL-DE-VILLE, 3651 RUE NOTRE-DAME.

La Corporation de la Ville de St-Henri.

BUREAU DU CONSEIL.

St-Henri de Montréal, le 20 Nov 1889.

A. Deserres
Sec. Genl.
St-Henri

Monsieur,
Conformément à la résolution du
Conseil d'hier, j'ai réinstallé Adrien
Patton, Pompier - Constable aux
mêmes conditions, savoir \$9
par semaine.

H. M. Massy
Alfred Patte

N^o 3884

J. M. Massey

20 Nov. 1889

reinstallation de

Dempin - Constable

andru prattou

W. J. J. J.
Coc. Res.

P23/E2,70

1 0 0 7

P23/E2,70

N^o 3885-

Moïse Tessier
~~29~~ 29 Novembre 1889

Reclame 5 ans
de délai pour
payer méçants
Rue Bourget
A. D. P.
Sec-Bis

Monsieur Et. Deseré
Sect. Tris de la ville
Et. Henri veuillez être
assez bon de m'accorder le
délai de cinq ans pour
\$ 58.50 que je dois
pour les canaux digout
29 Novembre 1889

Moïse Tessier

102 Rue Bourget

P23/E2,70

N° 3886

Joseph Hamelin
26 Novembre 1889

Reclame sans
de délai pour
payer les égouts
Rue Bourget
A. D. N.
Sec. des

St. Henri 26 Novembre 89

Cher Monsieur

Je demande le délai pour
le paiement - des coût - du canal
d'égout commun de la rue
Bourget. Tel que pourvu par
le règlement 3-48 section 12
r.o.d. 5 ans -

Joseph Hamelin

P23/E2,70

N^o 3884-

John Elliott
2 Dec - 1889

Reclame 5 ans de
délai pour payer
des travaux de la rue
Bonquet

A. D. M.
Sec. Trés.

St Henri Dec 2 1889

To Mr. Desève jr

Dear Sir as I am not
prepared to pay for the
Drains in front of my
Property I therefore wish
you to put it at interest
for the time allowed
namely five years
and oblige
Yours Respectfully

John. Elliott

P23/E2,70

No 3888

Archive sortie
et referé au sujet
de demande
de delgi. Re Esmt-
Jolint exellon
200. 1001 1898

Louis Codrera

P23/E2,70

St Henri 19. Nov. 1889

Monsieur

Je vous envoie cet écrit
pour vous demander de bien
vouloir m'étendre donner
le temps de pour
payer mes enfants. car je
ne serais pas capable de
settler a present sans me
gêner. je decise en ce sens
Robert D.

J. Bourdure

P23/E2,70

no 3889

Dame Mrs. Rouduas
18 ~~Novembre~~ 1889
~~octobre~~

Relevé 5 ans de délai
pour payés esomés
de la Rue St-Augustin

C. P. J.
Secrétaire

P23/E2,70

St Henri Dec 3 1889

To Mr Decene

Dear Sir I wish to inform you
that I am not prepared to pay for
the Drain in front of my Property
therefore I wish you to put it to interest
for the term of five years I
Remain your humble servant

Mrs P Carrier

Please Mr Decene to give me
a little time for my school taxes
as I had sickness & Death it leaves
me a little short in Money at present
I hope I will see better times and
have hapiness Mr Carrier

P23/E2,70

N^o 3890

Dame Prosper Lemire
3 Decembre 1889

Relevé 5 ans de
deci pour payer
ses loants de la
Rue Bourget
C. D. P.
dec: bis

P23/E2,70

N^o 3891

A. Leclercq-Murron

26 Novembre 1889

Réclame 5 ans de
délai pour payer
les égouts sur la
Rue Bourget
Ch. D. N.
Sec. 1001

St-Henri 26 Nov 1889

Messrs le Maire &
les Conseillers

Je demande le
délai accordé par la cor-
poration pour payer le
coût des égouts communs
de ma propriété No 996
du cadastre. Rue Bourget
No 52, sans 5 ans —
Votre tout dévoué
A. Murron

Province de Québec
Ville de St-Henri

M. B. Barrière.
F. J. A.
A. P. P.

A une session de Comités ferial
du Conseil de la ville de St-Henri tenue
à St-Henri, au lieu ordinaire des
séances, Mardi, le douzième jour du
mois de novembre mil huit cent
quatre vingt neuf, conformément à la
loi, à laquelle session sont présents,
Messieurs Conseillers, Louis Doré, Louis
Depocas, Louis Brisbois, Jeanne Faillé,
Joseph Piel, et M. le Pro. Maire L. J.
Aguin, et formant un groupe sous
la présidence de M. le Maire Suppléant

Il est ordonné l'état par résolution
du Comité comme suit: —

Résolu que les comptes suivants soient
approuvés & payés viz: — Federal tel.
Co. \$26.50. J. H. McDougall, \$7.50. \$2.50
\$762.00. Chouinard \$3.20. J. Chapleau
\$1.00 J. R. Nau \$22.83. 18.39. 43.51
100.68 et \$1349.42 total \$1456.83. N. A.
Depocas \$28.50, Les Ho \$2.75. 4. \$20.00.
J. A. Foisz \$26 + \$1.50 \$6.75 + \$4.50. A. Lajoie
\$12.42. Canadian Rubber Co. \$4.66 + 4.40.
Heam & Morrison \$349.00 R. Charlebois
\$25.00 The Star \$25.00 Orléans \$6.45.
H. Thérien \$143.80. E. Newberry \$20.
A. Charlebois \$2.50 E. Chanteloup \$34.50
Marler, McKeenan & Foy \$32.15. Perodou
& Lalabery \$13.30. A. G. Bismette

M.

P23/E2,70

Reçu Council
17/11/89
M. J. Gagnier
\$116.50. S.
Joulin \$13.18.
+ 23 Bureau
\$16.25
127

M. P. \$64.00, Les Syndicats à Baines
de Montreal \$262.⁵⁰, L. Robert & Co
\$6.40, L. Robert \$4.35 + \$2.00 \$172.00
Lafleur & Co \$254.50, Lacroix & Co
\$25.00 Adolphe Desautels \$9.00, +

Lecture est faite d'une lettre d'invitation
du protestant Street Play Coy, pour \$266.
Il est résolu que M. le Pr. Maire et
le Sec. Ver. soient priés d'entrevoir les
autorités de la C^{ie}. et faire rapport.

Conformément au désir exprimé par
certains citoyens de cette ville à une assem-
blée des citoyens lors de la question
de l'achat de l'agrandissement de la ville
deux commissions de Montreal au
sujet de la poursuite de \$50000 -
intentées par Meftaumontagne &
Trigon, au sujet de certaines recla-
mations, il est résolu d'avoir
les opinions de M. M. Geoffrin
& Lacroix de Montreal, & que
M. le Maire, le Pr. Maire & le
Sec. Ver. & M. Depoas, soient
autorisés à se rendre auprès de
ces messieurs pour avoir leurs
opinions comme susdit.

La séance est levée

Sec. Ver. J. Gagnier
Président

N^o 3892

Rapport de la Comité Général
le 12 Nov 1889

M^{rs}
Sec. Gen.

approuvé le 19
Nov. 1889
M^{rs}
Sec. Gen.

P23/E2,70

3 0 4 0

P23/E2,70

21488

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

GENERAL MANAGER'S OFFICE

MONTREAL,

November 13, 1889.

Dear Sir,

In reply to yours of the 8th inst. stating that the Council of the Town of St. Henri desire that the sidewalk or platform at the Station be continued as far as Metcalfe Street, I find that a ^{better} roadway is certainly required at the point indicated, and the Company's Engineer will arrange to fill in the space between the platform and the Street with gravel, when operations commence next year.

Yours truly

J. H. Mackinnon
General Manager.

A. Desève Jr. Esq.
Secretary-Treasurer
Corporation of the
Town of St. Henri.

N^o 3893

La Cie. du Grand Canal

13 novembre 1889

continuation de la plate
forme à la Rue Metcalfe

M^{rs}
Carré

[Faint handwritten text, likely a survey or map description, covering the majority of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.]

P23/E2,70

3 0 4 3

à Monsieur le Maire et aux
Conseillers de la ville des 'Thermin'

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer
votre attention sur les deux résolutions
ci-dessous adoptées par la Commission
locale d'hygiène de cette ville, à une
séance régulière d'icelle en date du
11 novembre 1889 viz :

1^{re} Résolu que la Commission locale
d'hygiène de cette ville recommande
au Conseil de cette ville de soumettre
à des hommes de loi, la question de
savoir si le Conseil peut accorder le
permis accordé à l'un des établis-
sements de Montréal concernant l'exploitation
de ses établissements dans les limites
de cette ville, considérant que tels
établissements sont exploités en
contravention des dispositions des
réglements de cette ville.

2^{me} Que le Conseil veuille bien
ordonner à l'ingénieur en chef
des Canaux d'égouts de prendre des
dispositions spéciales pour ventiler les
dead ends et que le chef de Police receive
instructions d'avoir à laver (flush) les égouts
au moins une fois tous les trois mois -
confiant que vous voudrez bien prendre ces
remarques en sérieuse considération. Je demeure
votre tout dévoué serviteur

Bureau de la Cause
1^{er} Thérmin 14 Nov. 1889

Sec. de C. L. A. 1889

N^o 3894

Le Sec. de la Commission
locale d'hygiène le
14^e Novembre 1884

Re-annulation des
permis pour l'abattoi-
r public - et ventilation
des drains des
égouts

M. J.
Sec. Gen.

P23/E2,70

3 0 4 4